



ASSEMBLEE GENERALE 2023  
Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à Illkirch - Strasbourg

Début de la réunion 14 H 45

**BUDGET - BILAN FINANCIER**

Exceptionnellement cette année techniquement, nous n'avons pas pu présenter les documents comptables en vidéo.

Chantal Estebenet, trésorière, *fait une présentation orale* :

**Budget AG - juin 2022**

La trésorière détaille le compte-rendu financier pour la manifestation de Roanne en mai 2022.

Il restait à charge 1 171,99 euros payés par l'Assedep.

Approuvé à l'unanimité

**Bilan financier de l'association**

- Au 31/12/2021, il y avait sur le compte un montant positif de 19 452 euros.
- Au 31/12/2022, il y avait sur le compte un montant positif de 17 859 euros.  
Nous avons eu 164 cotisations d'adhésion et 67 inscriptions pour l'assemblée à Roanne. 43 euros de frais pour le site internet, 236 euros de frais de banque et 4 809.89 € de frais de remboursement de déplacements pour les membres du conseil d'administration pour les réunions préparatoires à faire dans la ville organisatrice, déplacements et restauration pour l'assemblée générale concernant celles dont les frais ne sont pas pris en compte par l'IUT (y compris pour les membres d'honneur), achats des fleurs et cartes-cadeaux pour les organisatrices de l'assemblée générale, cadeau de départ de membre du bureau.
- Pour l'année 2023, nous avons eu 184 cotisations d'adhésions et 89 inscriptions à l'assemblée d'Illkirch (Strasbourg) (soit 61 factures sur Chorus).

Approuvé à l'unanimité

**MODIFICATIONS DES STATUTS**

Les modifications des statuts sont présentées aux membres présents. Ces modifications concernent :

- le changement de Préfecture de Perpignan vers celle de Villetaneuse.  
L'association inscrite à la Préfecture la plus proche du lieu de travail de l'actuelle secrétaire de l'Assedep simplifiera les démarches administratives.

Approuvé à l'unanimité

- la domiciliation qui sera rattachée à l'IUT de Villetaneuse.  
Le courrier arrivera directement à la secrétaire de l'association sans transiter par Perpignan. Cette domiciliation évitera que des courriers ne parviennent jamais à l'association.

Approuvé à l'unanimité

- augmentation de l'adhésion  
L'adhésion à l'association passera dès 2024 de 30 euros à 40.  
L'adhésion se comprend : 1 adhésion nominative et par personne.  
Celle-ci n'est pas cessible pour une autre secrétaire.

Approuvé à l'unanimité

## **POSTES A POURVOIR**

La Présidente informe les membres de l'association que suite à des changements d'établissements, de service ou de départ en retraite de secrétaires, des postes au sein du bureau sont vacants et que d'autres vont être disponibles au sein du conseil d'administration. Elle demande aux participantes de réfléchir et à ne pas hésiter à se faire connaître.

Nombre de postes : 3.

Chantal Estebenet, notre trésorière depuis 10 ans, nous annonce son départ en retraite en novembre 2023.

## **AG 2024**

Un appel à candidature pour l'organisation de l'assemblée 2024 qui sera jumelée avec les 30 ans de l'Assedep est lancé. Plusieurs collègues d'IUT se proposent (dans l'ordre) : Poitiers, La Réunion, Rennes, Marseille et Le Puy en Velay.

Nous attendons l'avis favorable du directeur de l'IUT de Poitiers et la prise en charge d'une partie du budget nécessaire à la bonne tenue de l'assemblée. Nous retenons toutes les candidatures des IUT pour les années à venir.

Une revendication d'une partie des participantes pour que l'assemblée générale 2024 se tienne à La Réunion porte à discussion. Les collègues de La Réunion présentes ne s'opposent pas à une organisation chez elles. Elles souhaitent que nous fournissions un dossier (budget). En contrepartie, nous demandons aux participantes de bien vouloir dans un 1<sup>er</sup> temps, demander l'opinion de leur chef de département sur la recevabilité d'un déplacement à La Réunion.

La Présidente souligne que sans s'opposer à cette proposition, une réflexion en profondeur doit être menée (coût du déplacement, nombre de jours d'absence à son poste, prise en charge des frais par les IUT ou par la participante). Un sondage à mains levées est fait pour savoir qui pourrait participer à un tel déplacement. L'unanimité n'est pas obtenue.

Elle rappelle que le but de nos rencontres est de faire venir un maximum de secrétaires à nos assemblées générales et surtout pour les 30 ans. Sa crainte, est qu'un déplacement à La Réunion ne pourra se faire que pour un nombre restreint de secrétaires : contraintes personnelles des secrétaires, IUT qui ne paieront pas les frais d'un tel voyage, chefs de département qui refuseront l'absence de plusieurs jours ou qui imposeront un choix entre secrétaires.

L'Assedep à moins d'augmenter très fortement la cotisation pour un voyage à La Réunion, ne pourra pas subventionner les participantes.

Un sondage à destination des adhérentes est demandé.

Une idée est lancée par des secrétaires d'affréter un avion. Sachant que nous venons de toute la France, qui prendra en charge cette mission ?

## **INTERVENTION - collectif 384**

Une secrétaire intervient pour revendiquer pour le collectif 384 qui concerne la revalorisation de certaines primes à destination des enseignants du supérieur et du secondaire. En tant que Présidente de l'Assedep, je rappelle que l'association n'a pas vocation à défendre les revendications des enseignants au sein de l'assemblée générale.

Si, certaines secrétaires, suite au retrait ou démission de chefs de département ou de directeurs des études de ce collectif, se trouvent en charge de travail supplémentaire, ce n'est pas acceptable.

A consulter : <https://www.campusmatin.com/metiers-carrieres/personnels-statuts/les-professeurs-du-secondaire-affectes-dans-le-superieur-denoncent-une-inegalite-de-traitement.html>

## **ADIUT**

Les adhérentes demandent si nous avons des contacts avec l'ADIUT et si en s'associant avec, nous n'aurions pas plus de poids en tant qu'association ou reconnaissance en tant que secrétaires de département ?

L'Assedep est déjà répertoriée à l'ADIUT. L'association est nommée dans la revue « ambition IUT » lorsqu'il y a un article sur les associations. Néanmoins, nous reprendrons contact avec son président, afin d'avoir un lien plus étroit avec l'ADIUT et une reconnaissance du statut des secrétaires de département.

### **TELETRAVAIL**

Il y a une grande disparité dans l'octroi des journées de télétravail. Mais, dans l'ensemble, il est mis en place. Concernant les collègues qui se voient refuser du télétravail, il faut voir avec la personne référente à l'IUT ou à l'Université d'origine. Le sujet avait déjà été évoqué lors de l'assemblée générale des 28 et 29 octobre 2021 à Dijon (voir le compte-rendu de cette assemblée générale - page 6). L'opposition à cette pratique doit être justifiée par écrit par la hiérarchie.

### **POINTS DIVERS**

#### **Compte-rendu d'AG**

On nous fait remonter que les comptes-rendus d'assemblée générale sont très longs à être diffusés aux adhérents. Nous allons faire notre possible pour les diffuser plus rapidement.

#### **Catégorie des secrétaires de département**

Une grande majorité des secrétaires de département sont de catégorie C. Dans certaines IUT, le discours tenu est que les secrétaires de département doivent rester en catégorie C. Alors que les missions demandées relèvent sans conteste de la catégorie B au vu des responsabilités.

#### **Primes des secrétaires**

Il existe un système de prime fixe et un système parallèle variable. Des sommes sont annoncées : pour la prime fixe : catégorie C : 350 euros, catégorie B : 450 euros et catégories A : 1 300 euros, sans que nous puissions estimer de la juste valeur de celles-ci. Concernant les primes variables. Enveloppe en fin d'année. Elles sont versées de façon très disparate dans les IUT, déjà entre secrétaires de l'administration centrale et secrétaires de département. Les Chefs de département ne sont pas toujours consultés ou écoutés pour l'attribution et les secrétaires de département sont souvent oubliés.

#### **Prime alternance**

Une prime alternance qui viendrait des échanges financiers avec les CFA et les établissements serait versée aux collègues dans les services alternances. Une partie sous forme d'enveloppe serait laissée à la discrétion des services de direction des établissements en fin d'année. La question se pose, pour les secrétaires de département qui travaillent également pour l'alternance, de savoir si elles reçoivent ce type de prime ? Dans la majorité des cas, non.

#### **Surveillance des devoirs et rattrapages**

Certaines secrétaires font remonter le fait qu'elles sont obligées de surveiller les devoirs et rattrapages des étudiants. Il est formellement interdit à une secrétaire de faire ce genre de tâches. La surveillance des devoirs et des rattrapages fait partie intégrante du statut et obligations des enseignants.

Pour conclure, nous pouvons constater que les échanges entre secrétaires lors de ces 2 jours de réunion, font remonter les mêmes problématiques pour toutes : la diversité des logiciels à utiliser, le manque d'informations concernant le BUT, le manque de cohésion pour l'utilisation d'apogée et la lourdeur, la surcharge de travail, la distribution opaque des primes, le manque de reconnaissance pour l'avancement en catégorie supérieure.

Sur demande des participantes le power-point de l'enquête menée sur place, sera joint au compte-rendu de ces 2 jours de manifestation.

**Nous souhaitons remercier Chantal ESTEBENET, notre trésorière, pour la tenue remarquable des comptes depuis 10 ans.**

**Nous lui souhaitons une retraite bien méritée où elle pourra s'accomplir dans ses loisirs préférés en toute quiétude.**

Merci à toi